



Tenir sa comptabilité (BNC) : module 1 – recettes dépenses

Réunion en ligne le 14 mars 2022 à 13h30

Durée 1h

Objectifs :

Connaitre les règles de tenue de votre comptabilité.
Identifier les principales recettes et dépenses

Plan indicatif :

Une comptabilité d'encaissement : quelles conséquences ?
A quel moment retenir les recettes et les dépenses ?
Le traitement comptable et fiscal des principales recettes
Quelles sont les principales dépenses que vous pouvez déduire ?
La tenue de comptabilité et l'informatique

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : Imm. Le Bocard – 23 Rue de Savoie – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr